

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 86

Compte-rendu de la séance :
19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est rassemblé en salle Guy Emerton, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. LANVIN ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, VIVIEN, Mme DERLIQUE, M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mmes DUCROCQ, GORKA, DERAMAUX; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, CORDONNIER, BRIGE, SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, DELESTREZ, Mmes CAPELLE, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; Les délégués de la commune d'Ecquedecques : Mme ALTIER, M. PETIT ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : M. VAAST, Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : M. HENNEBELLE, Mme KUBINOWSKI, GAUTIER ; Les délégués de la commune de Sains-en-Gohelle : M. HAPPIETTE, Mme

CARLUS, M. RABEHI, Mmes VOLCKAERT, CZECH, M. FOMBELLE, ~~Mme LAURIER~~ ;
Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués
de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ;
Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM.

Ont donné pouvoir : M. ELAZOUZI à M. BARRE, Mme BERROYER à M.
DELESTREZ, Mme CHOCHOI à Mme LOISEAU, Mme BEIGNIER à M. CORDONNIER,
Mme TURBERT à M. MASSART, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. DESCAMPS
à M. CARAMIAUX, M. FAVIER à M. FONTAINE,

Se sont fait représenter : Mme HOLVOET par Mme GORKA, M. BOY par Mme
DERAMAUX, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, Mme BERTOUX par
Mme IMBERT, M. PERRIN par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT,
Mme MULLET par M. PETIT, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, Mme CARON par Mme
GOFFART, M. TOROK par Mme GAUTIER, M. DUCARIN par Mme LAURIER,

Excusés : MM. HENNEBELLE, Mme HOLVOET, M. BOY, Mme BOULART, M.
ELAZOUZI, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mmes BERROYER, CHOCHOI, DESCAMPS,
BEIGNIER, Mme DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, TURBERT, MULLET, SAUVAGE,
MM. DESCAMPS, FAVIER, BERTIER, SCAILLIEREZ, DELANNOY, Mmes CARON,
DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK, Mme
SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. COUVILLERS, Mme SZCZEPANIAK, M.
MARCELLAK, Mme ANTKOWIAK, MM. TOROK, DUCARIN, Mme DUCLOY, MM.
TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Mme Corinne LAVERSIN, déléguée titulaire de la commune d'Hinges, ayant été
désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical 18 Octobre 2023

E

PEG

**1-09 - PERSONNEL – MODIFICATION DE LA LISTE DES
CONCESSIONS DE LOGEMENTS**

Vu le code général de la fonction publique

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 1-02 du comité syndical du 17 juin 2013 « concessions de logements » listant les emplois concernés par un logement de fonction ;

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2023,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023.

VU la réorganisation du centre technique situé à Verquigneul, ne nécessitant plus d'agent logé pour en assurer le fonctionnement et la sécurité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter la liste des emplois concernés par un logement de fonction,

M. le Président propose au Comité Syndical de retirer de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction celui situé sur le site des services techniques, route de Noeux à Verquigneul.

Un arrêté individuel sera notifié à l'agent concerné.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 19/10/2023
Qualité : Président